

Le nouveau statut unique de l'entreprise individuelle

Objectifs :

Connaître le nouveau régime de l'entreprise individuelle issu de la réforme de la loi du 14 février 2022
Acquérir l'ensemble des règles de droit commercial du nouveau statut de l'entrepreneur individuel
Identifier les nouveaux contours de la responsabilité pécuniaire des exploitants individuels

Public concerné :

Prérequis : Pas de prérequis

Intervenant(s) :

Consultant en gestion patrimoniale
Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran
Démonstration et exercices sur tableau blanc
Remise d'un support de cours

Durée de la formation : 3 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme :

Présentation de la réforme
Analyse des conséquences de la réforme au regard de la responsabilité pécuniaire et du statut social
Les nouvelles règles fiscales applicables aux entrepreneurs individuels
Le régime social de l'entrepreneur individuel

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation
Questions / Réponses
Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var
Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 97% des stagiaires satisfaits

* Période de référence : Année 2024

Conditions tarifaires : nous consulter